

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026**

DELIBERATION 2026-09-108

**OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR LES BESOINS RECURRENTS –
ADHESION DES CANTINES DU PONANT SPL ET DE LA REGIE D'EQUIPEMENT MUSIQUES
ACTUELLES DE BREST METROPOLE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 17 septembre 2026

Date d'affichage : 17 septembre 2026

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Joël TRANVOUEZ, Monique BRONEC, Pierre GRANDJEAN, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Catherine ANDRIEUX, Lionel BODIOU, Céline SENECHAL, Soisic VOXEUR, Eliane PICART, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Catherine MARREC, Yann LE JOLIVET, Daniel LE ROUX, Patrice SIDOINE, Eric LEFEUVRE, Laetitia COM, Nicolas CANN, Aurélie MESLET-KERVELLA, Nadya BOUGRINE, Elodie LOUSSE, Carole LE PAPE-CAROFF, Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Lauriane CHATRY à Eliane PICART
Abdourahim DIALLO à Céline SENECHAL
Adrien CONNAN à Ingrid MORVAN

Monsieur Eric LEFEUVRE a été nommé secrétaire de séance.

**GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR LES BESOINS RECURRENTS - ADHESION
DES CANTINES DU PONANT SPL ET DE LA REGIE D'EQUIPEMENT MUSIQUES ACTUELLES DE
BREST METROPOLE – LA CARENE**

Le cadre juridique de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics de constituer des groupements de commandes afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics soit, de façon temporaire, pour répondre à un besoin commun ponctuel, soit, de manière permanente en vue de répondre à des besoins communs récurrents.

Les groupements de commandes permettent de mutualiser les achats, offrant ainsi la possibilité de réduire les coûts de passation des consultations, générer des gains, et développer les expertises dans les domaines d'achat concernés.

Au regard des enjeux de mutualisation, par délibération n° 2021-09-82 en date 29 septembre 2021, le Conseil municipal a approuvé l'adhésion au groupement de commandes permanent dont la composition qui a évolué avec l'intégration de nouveaux membres est la suivante :

- Brest métropole,
- la ville de Brest,
- la ville de Gouesnou,
- la ville du Relecq-Kerhuon,
- la ville de Plouzané,
- la ville de Guilers,
- la ville de Bohars,
- la ville de Plougastel-Daoulas,
- la ville de Guipavas,
- le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Brest,
- Brest en vue SEM, Brest en vue SPL, et Brest en vue GIE,
- la SEMPI et ses filiales,
- SOTRAVAL SEM, SOTRAVAL SPL, et SOTRAVAL GIE,
- Brest Métropole Aménagement SEM et Brest Métropole Aménagement SPL,
- les Pompes Funèbres des Communes Associées SEM,
- Eau du Ponant Société Publique Locale,
- Brest Métropole Habitat,
- Les Ateliers des Capucins Société Publique Locale,
- L'ADEUPA, agence d'urbanisme Brest-Bretagne,
- Le Conservatoire national botanique de Brest.

En juin 2026, les Cantines du Ponant SPL et de la Régie d'Équipement Musiques Actuelles de Brest Métropole – La Carène ont manifesté le souhait d'adhérer à ce groupement de commandes.

Conformément aux dispositions de la convention de groupement, l'adhésion de nouveaux membres nécessite un avenant à la convention par délibérations ou décisions concordantes des instances délibérantes ou décisionnelles des membres et ne peut concerner que des consultations postérieures à l'adhésion.

Cette extension du groupement à ces deux nouveaux membres n'entraîne aucune modification de ses modalités de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** ces adhésions et la convention de groupement de commandes ci-jointe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

PJ : Convention constitutive d'un groupement de commandes permanent pour les besoins récurrents

Avis de la commission :

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, associations patriotiques, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 23 SEPTEMBRE 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,
Eric LEFEUVRE

